



**DELIBERATION DU CENTRE  
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA CCLPA**

**Séance du 18 mars 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur VERNHES Gilbert

**PRESENTS** : - MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE-  
MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM  
MAZARS- MM RAMUSCELLO

**EXCUSES** : MM BARDOU- MME VIDAL

**PROCURATION** : MME VIDAL a donné procuration à MME ALBERT

**N° D2026-4**

**EHPAD Résidence La Grèze – VOTE DE L'ERRD 2025**

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'Etat des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD Résidence La Grèze de 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2025 tel que présenté par le Vice-Président.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**Le Vice - Président,  
Gilbert VERNHES**

**La secrétaire de séance  
Martine ZUMERLE**